

PLAN DE PAYSAGE DU SYNDICAT DE L'ORGE

Accueil du public et préservation de la biodiversité

LE PLAN D'ACTIONS

Le rôle de ce Plan de Paysage est de devenir un document de référence pour tout porteur de projet, un outil d'accompagnement et de cadrage d'une démarche projectuelle à toutes échelles.

Un fois que le programme global et les enjeux à grande échelle ont été priorités, les objectifs de qualité paysagère ont été traduits dans un programme d'actions se déclinant lui-même dans une planification temporelle et géographique déterminée. En effet, les axes stratégiques qui traduisent les Objectifs de Qualité Paysagères (définis en Phase 2) sont eux-mêmes déclinés en actions. L'ensemble de ces actions compose le plan d'actions qui constitue la feuille de route opérationnelle du Plan de Paysage.

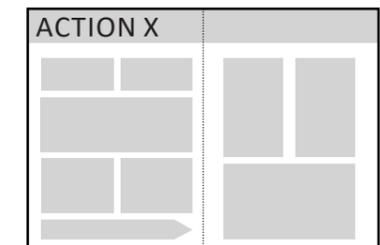
L'objectif, à l'issue de l'étude du Plan de Paysage, est qu'il puisse s'incarner sur le territoire à travers le plan d'actions et ses fiches actions. Le plan d'actions s'adresse aux multiples acteurs du territoire : au Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle et ses services, mais aussi aux communes et intercommunalités concernées sur le territoire.

Le plan d'actions a été conçu de façon pratique, pour que les acteurs qui souhaitent mettre en œuvre un ou plusieurs des Objectifs de Qualité Paysagère sur leur territoire puissent trouver aisément les actions proposées et des pistes opérationnelles.

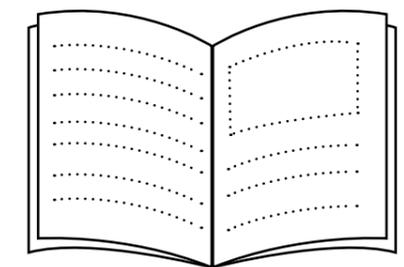


PHASE 3 : Élaboration du programme d'actions et proposition d'aménagements

**21
FICHES
ACTIONS**



**DÉCLINÉES
DANS UN PLAN
D'ACTIONS**



PLAN DE PAYSAGE DU SYNDICAT DE L'ORGE

Accueil du public et préservation de la biodiversité

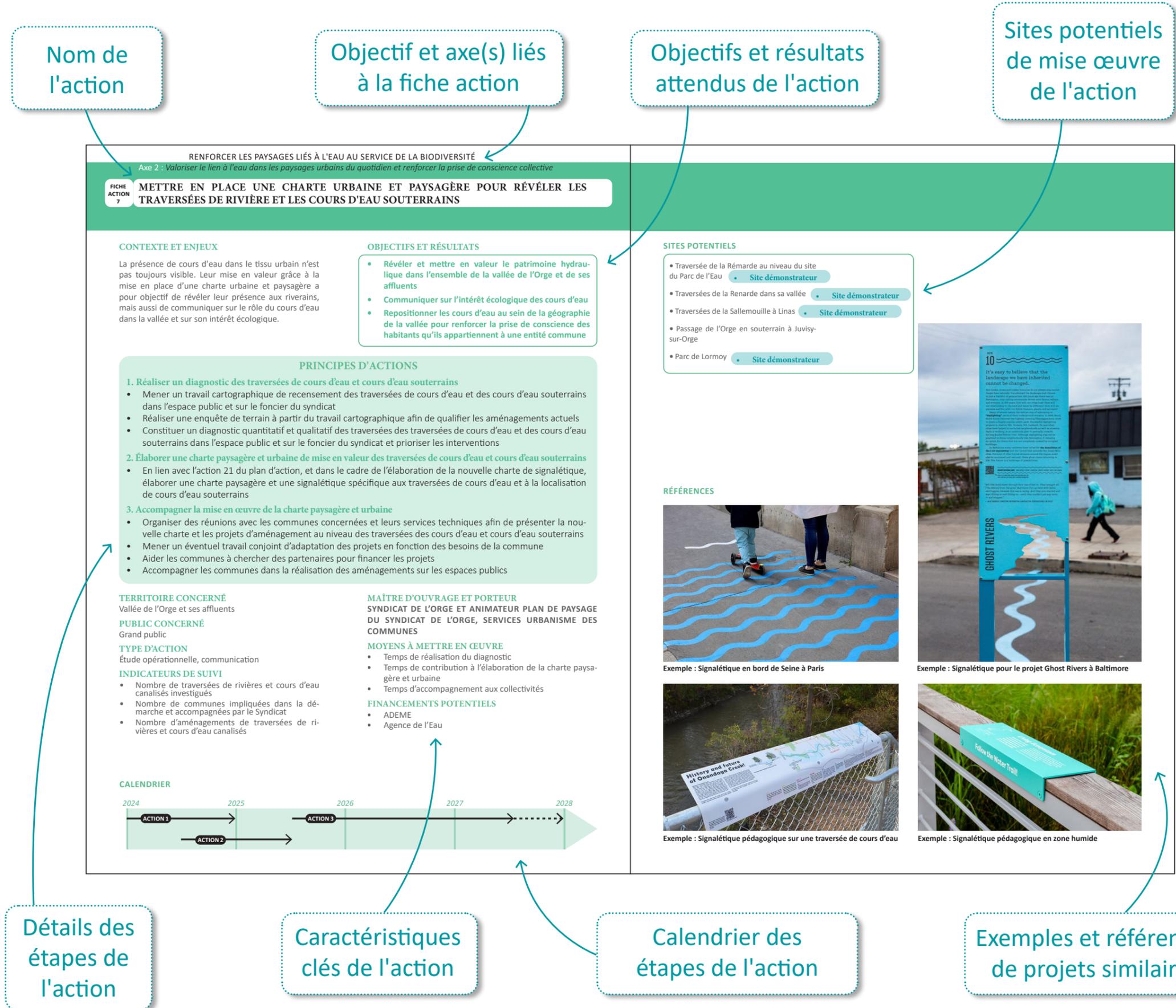
LES FICHES ACTIONS

Le plan d'actions regroupe les 21 actions du Plan de Paysage sous la forme de fiches actions qui constituent des guides pré-opérationnels à leur mise en œuvre. Ces fiches actions regroupent notamment :

- Un descriptif concis mais clair des enjeux.
- Une synthèse des objectifs et résultats attendus de l'action, en lien avec les Objectifs de Qualité Paysagère du Plan de Paysage.
- Un descriptif de la nature des différentes étapes à engager avec une retranscription des actions possibles.
- Les caractéristiques opérationnelles de l'action avec le périmètre géographique de l'action, le public ciblé, les indicateurs permettant de suivre la réalisation de l'action, un tour de table des acteurs mobilisables, les moyens à mettre en œuvre pour réaliser l'action et des sources de financements potentielles.
- Une temporalité associée, avec un déroulé des étapes à court, moyen et long terme.
- Des sites potentiels de mise en œuvre de l'action.
- Des exemples et références de projets similaires avec des illustrations et photographies, ou des images issues des projets de sites qui illustrent l'action concernée.

Tandis que les fiches actions 1, 2 et 3 concernent directement le Syndicat de l'Orge de la Rémarde et de la Prédecle, d'autres fiches actions sont davantage à destination des communes et intercommunalité, qui pourront les réaliser sur leurs territoires avec l'appui des services du Syndicat.

PHASE 3 : Élaboration du programme d'actions et proposition d'aménagements



RENFORCER LES PAYSAGES LIÉS À L'EAU AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ
Axe 2 : Valoriser le lien à l'eau dans les paysages urbains du quotidien et renforcer la prise de conscience collective

FICHE ACTION 7 **METTRE EN PLACE UNE CHARTE URBAINE ET PAYSAGÈRE POUR RÉVÉLER LES TRAVERSÉES DE RIVIÈRE ET LES COURS D'EAU SOUTERRAINS**

CONTEXTE ET ENJEUX
La présence de cours d'eau dans le tissu urbain n'est pas toujours visible. Leur mise en valeur grâce à la mise en place d'une charte urbaine et paysagère a pour objectif de révéler leur présence aux riverains, mais aussi de communiquer sur le rôle du cours d'eau dans la vallée et sur son intérêt écologique.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

- Révéler et mettre en valeur le patrimoine hydraulique dans l'ensemble de la vallée de l'Orge et de ses affluents
- Communiquer sur l'intérêt écologique des cours d'eau
- Repositionner les cours d'eau au sein de la géographie de la vallée pour renforcer la prise de conscience des habitants qu'ils appartiennent à une entité commune

PRINCIPES D'ACTIONS

- Réaliser un diagnostic des traversées de cours d'eau et cours d'eau souterrains**
 - Mener un travail cartographique de recensement des traversées de cours d'eau et des cours d'eau souterrains dans l'espace public et sur le foncier du syndicat
 - Réaliser une enquête de terrain à partir du travail cartographique afin de qualifier les aménagements actuels
 - Constituer un diagnostic quantitatif et qualitatif des traversées des traversées de cours d'eau et des cours d'eau souterrains dans l'espace public et sur le foncier du syndicat et prioriser les interventions
- Élaborer une charte paysagère et urbaine de mise en valeur des traversées de cours d'eau et cours d'eau souterrains**
 - En lien avec l'action 21 du plan d'action, et dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle charte de signalétique, élaborer une charte paysagère et une signalétique spécifique aux traversées de cours d'eau et à la localisation de cours d'eau souterrains
- Accompagner la mise en œuvre de la charte paysagère et urbaine**
 - Organiser des réunions avec les communes concernées et leurs services techniques afin de présenter la nouvelle charte et les projets d'aménagement au niveau des traversées des cours d'eau et cours d'eau souterrains
 - Mener un éventuel travail conjoint d'adaptation des projets en fonction des besoins de la commune
 - Aider les communes à chercher des partenaires pour financer les projets
 - Accompagner les communes dans la réalisation des aménagements sur les espaces publics

TERRITOIRE CONCERNÉ
Vallée de l'Orge et ses affluents

PUBLIC CONCERNÉ
Grand public

TYPE D'ACTION
Étude opérationnelle, communication

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de traversées de rivières et cours d'eau canalisés investigués
- Nombre de communes impliquées dans la démarche et accompagnées par le Syndicat
- Nombre d'aménagements de traversées de rivières et cours d'eau canalisés

MAÎTRE D'OUVRAGE ET PORTEUR
SYNDICAT DE L'ORGE ET ANIMATEUR PLAN DE PAYSAGE DU SYNDICAT DE L'ORGE, SERVICES URBANISME DES COMMUNES

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

- Temps de réalisation du diagnostic
- Temps de contribution à l'élaboration de la charte paysagère et urbaine
- Temps d'accompagnement aux collectivités

FINANCEMENTS POTENTIELS

- ADEME
- Agence de l'Eau

SITES POTENTIELS

- Traversée de la Rémarde au niveau du site du Parc de l'Eau • Site démonstrateur
- Traversées de la Renarde dans sa vallée • Site démonstrateur
- Traversées de la Sallemouille à Linas • Site démonstrateur
- Passage de l'Orge en souterrain à Juvisy-sur-Orge
- Parc de Lormoy • Site démonstrateur

RÉFÉRENCES

Exemple : Signalétique en bord de Seine à Paris

Exemple : Signalétique pour le projet Ghost Rivers à Baltimore

Exemple : Signalétique pédagogique sur une traversée de cours d'eau

Exemple : Signalétique pédagogique en zone humide

CALENDRIER

2024 2025 2026 2027 2028

ACTION 1 → ACTION 2 → ACTION 3 →

PLAN DE PAYSAGE DU SYNDICAT DE L'ORGE

Accueil du public et préservation de la biodiversité

PHASE 3 : Élaboration du programme d'actions et proposition d'aménagements

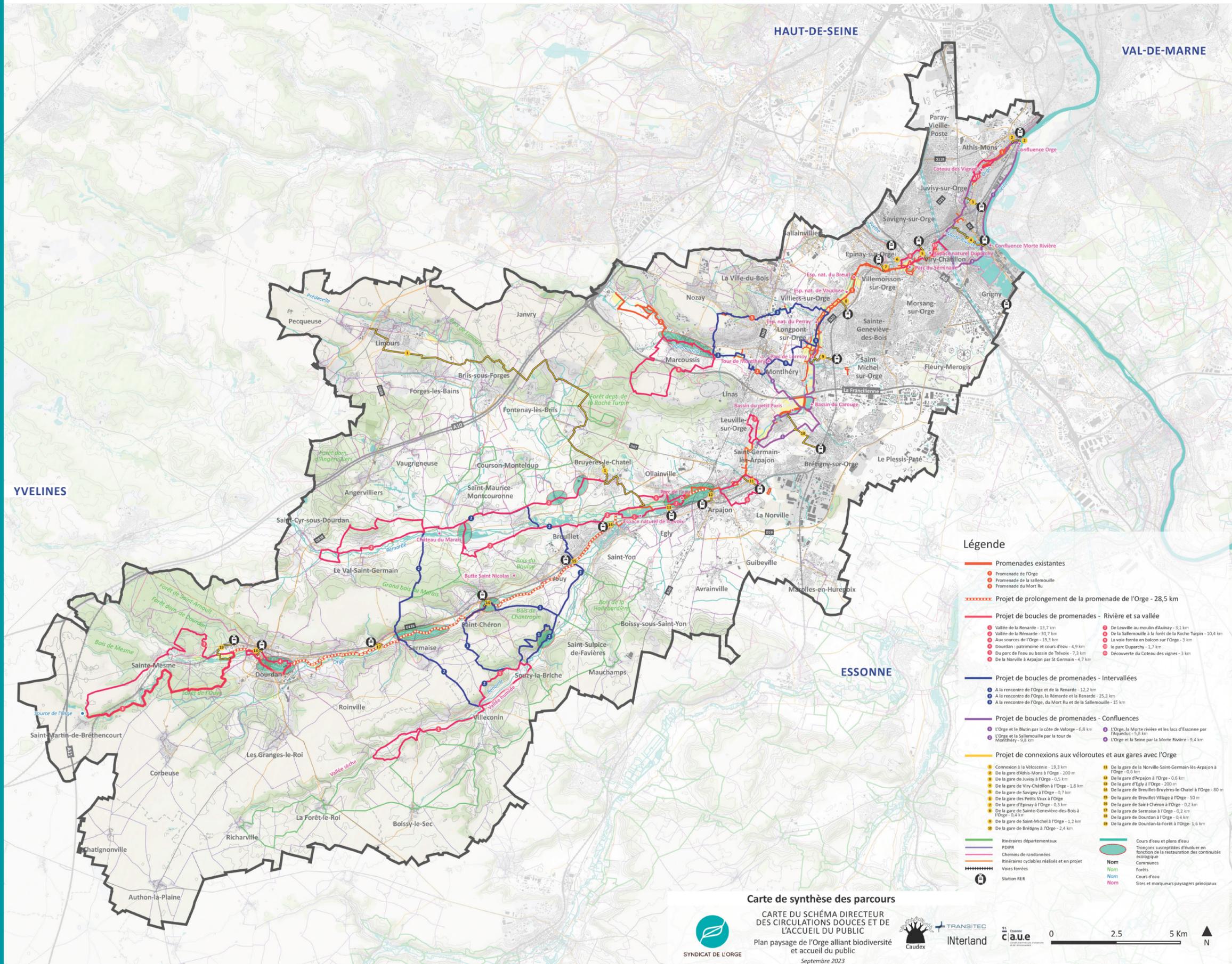
LE SCHÉMA DIRECTEUR DES CIRCULATIONS DOUCES ET DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

Le schéma directeur des circulations douces et de l'accueil du public a été réalisé à partir du diagnostic, des enjeux partagés, des Objectifs de Qualité Paysagère, du programme de valorisation paysagère, et avec les acteurs territoriaux et notamment les représentants des usagers. Ce travail de co-construction a permis d'identifier de multiples enjeux :

1. Définir une continuité de promenade de l'Orge jusqu'à la partie amont et aux sources de l'Orge.
2. Compléter les continuités douces manquantes entre les sites des abords des cours d'eau et les polarités urbaines, les transports en commun et les gares RER.
3. Hiérarchiser les circulations douces, par la création de boucles de promenade.
4. Limiter les conflits d'usages.
5. Délimiter des espaces naturels préservés d'usages et des espaces d'intensité d'usages et d'aménagement pour accueillir le public.
6. Aménager les entrées de site pour les caractériser et les valoriser.

Le travail sur le tracé du schéma directeur a été complété par un panel de solution paysagères décliné afin de répondre à quatre objectifs identifiés :

- 1 SE PROMENER**
La matérialité des cheminements
- 2 SE REPÉRER**
La signalétique directionnelle
- 3 CARACTÉRISER**
Hiérarchiser les entrées de sites
- 4 ÉQUIPER**
La vocation des sites et le mobilier



PLAN DE PAYSAGE DU SYNDICAT DE L'ORGE

Accueil du public et préservation de la biodiversité

PHASE 3 : Élaboration du programme d'actions et proposition d'aménagements

LES PROJETS DE SITES

A l'issue de la Phase 2, grâce aux Objectifs de Qualité Paysagère et au programme de valorisation paysagère, 6 secteurs à enjeux ont été sélectionnés pour développer un projet opérationnel. Ces projets auront vocation à devenir les premières actions phares issues du Plan de Paysage, les vitrines d'un territoire en mutation vers une conciliation forte entre nature, biodiversité, fréquentation et activités humaines.

Ces projets opérationnels mettent aussi en avant une part importante d'actions directement transposables sur d'autres sites du territoire. Les sites suivants ont été choisis en accord avec les élus locaux concernés pour le croisement des enjeux, leurs potentiels d'évolution, et leur représentativité du territoire :

- Confluence Orge - Seine
- Parc de Lormoy
- La Sallemouille à Linas
- La Charmoise
- Le Parc de l'Eau
- La Vallée de la Renarde

Un projet opérationnel a été conçu pour chacun des 6 secteurs au stade de l'esquisse et illustré à l'aide de blocs diagramme, de photomontages, de coupes avant-après adaptées à l'échelle des sites, de détails, de croquis ou schémas et de références.

Il sont mis à disposition des acteurs concernés sur le territoire, avec l'appui des services du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle.



à suivre...

Le plan d'actions et ses fiches actions, ainsi que les projets de sites seront mis à disposition de l'ensemble des acteurs du territoire. Le Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle s'assurera de faire vivre le Plan de Paysage sur le territoire, notamment à travers un accompagnement des acteurs locaux et des actions de médiation. **Le 11 Décembre 2024, vous êtes conviés à l'exposition de restitution du Plan de Paysage à.... de.... à.... afin de prendre connaissance de l'ensemble des travaux, et de prendre le relais du Plan de Paysage !**